



P.V C.R.Q.D N° 10 du 24 FEVRIER 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M - BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour: affaires disciplinaires championnat D2/ R1/R2.

AFFAIRE N°110: Ren : J.S.B. – M.B.S. S/G D2 du 21/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Disqualification du joueur BENALLAL.M Lic N°030 du club M.B.S pour insultes envers officiels.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une suspension deux (02) matchs fermes au joueur BENALLEL .M. Lic N° 030 du club M.B.S.

AFFAIRE N°111 :Ren : E.S.O.F - J.P.A.A. D2 S/G 21/02/2014

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Avertissement Off (A) MIMOUN .M N° Lic 134
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmée à l'off (A) MIMOUN.M. Lic N°134 du club E.S.O.F.

AFFAIRE N°112:Ren H.B.C. –O.MOH S/G D2 du 22/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match et rapports arbitres délégué signalant:
- ☞ Avertissement OFF (A) Mr. LAZAAR .DJ Lic N° 177 du club H.B.C.
- ☞ Disqualification Off (B) BOUTELDJA .L N°179 du club H.B.C pour insulte envers officiels.
- ☞ Pénétration sur le terrain de personnes non inscrites sur la feuille de match après le coup de siffle final
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- ☞ Avertissement confirmer à Off (A) Mr LAZAAR .Dj N° Lic 177. Du club H.B.C.
- ☞ Il est infliger une suspension de huit (08) Matchs fermes à l'off (B) Mr BOUTELDJA .L. Lic 179 du club H.B.C
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club H.B.C.
- ☞ 1^{er} Avertissement avant suspension du terrain du club H.B.C.

AFFAIRE N°113: Ren : J.S.M.R.- J.S.S. S/G D2 du 21/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement off (A) Mr. ZAIDI. A. Lic N° 689 DU CLUB J.S.M.R
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club J.S.M.R. (2^{ème} Avertissement)



AFFAIRE N°114 Ren H.B.C.M. – H.B.C.G S/G R1 du 21/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement off (A) BELBACHIR .F. Lic N° 561 du club HBCG.
- ☞ Avertissement Off (A) BENYAMINA .A N° 521 du H.B.C.M.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA. Au club H.B.C.G. (2^{eme} Avertissement)
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club H.B.C.M. (2^{eme} Avertissement).

AFFAIRE N°115 Ren M.C.S. – M.C.O.T S/G R1 du 21/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match et le rapport des arbitres signalant :
- ☞ Avertissement off (A) BENARRADJ. A Lic N° 728 du club M.C.S.
- ☞ Disqualification du joueur BENDJAFER .B. Lic N° 039 du club M.C.O.T pour comportement anti sportif a la fin de la rencontre.
- ☞ Comportement anti sportif de l'off. (B) BELHADJ .M N° Lic 345 du club MCS. à la fin de la rencontre.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé de l'off BENARRADJ .A Lic 728 du club M.C.S.
- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) Matches fermes au joueur BENDJAFER.B. Lic 039 du club M.C.O.T.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club M.C.O.T.
- ☞ Il est infligé une suspension de huit (08) matchs fermes au dirigeant Mr BELHADJ .M Lic N° 345 du club M.C.S.
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club M.C.S.

AFFAIRE N°116 Ren C.R.T. – G.C.A.T. S/G R1 du 22/02/2014

- ☞ Vu la feuille de match signalant:
- ☞ Avertissement off (A) AOUED .M. Lic N° 585 du club G.C.A.T.
- ☞ Disqualification du joueur ATTIA .B .Lic N° 578 du club G.C.A.T. pour geste anti sportif..
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB

DECISION

- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA. Au club G.C.A.T. (2^{eme} Avertissement)
- ☞ Il est infligé une suspension de deux (02) matchs fermes au joueur ATTIA .B. Lic N° 578. du club G.C.A.T
- ☞ Il est infligé une amende de 2500 DA au club G.C.A.T.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°117 Ren D.R.C.O – S.C.A.B. S/G R1 du 22/02/2014

- ✧ Vu la feuille de match signalant:
- ✧ Avertissement off (A) RZINI .K.. Lic N° 282 du club D.R.C.O.
- ✧ Avertissement off (A) AIN EL GATT .M. Lic 049 du club S.C.A.B
- ✧ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ✧ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ✧ Avertissement confirmé Off (A) RZINI .K .Lic N°282 du club D.R.C.O.
- ✧ infligé une amende de 2500 DA au club S.C.A.B. (2^{eme} Avertissement)

***TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : 06 Mars 2014***

Secrétaire de Séance
SARDI .M.

Le Président C.R.Q.D
BENZERDJEB .A.